

du secrétariat et de la commission elle-même. Il conviendrait peut-être de consacrer de manière un peu plus formelle ce caractère indépendant dans le texte même de l'ordonnance, en prévoyant éventuellement un rattachement direct à la cheffe du département. Cela donnerait du poids à la politique d'intégration que le Conseil fédéral entend poursuivre en priorité et permettrait de laisser en une seule main, si j'ose dire, les liens si difficiles à tisser entre notre politique d'immigration et notre politique d'intégration. Je sais, Madame la Conseillère fédérale, que vous avez une tâche difficile à maîtriser, mais je sais aussi qu'il vous tient à cœur de ne pas exacerber les conflits et de trouver, dans ce dossier délicat, une solution qui soit capable de rétablir la confiance entre les différents intéressés. Vous avez une lourde responsabilité pour rétablir cette confiance. C'est en ce sens que je peux me satisfaire partiellement de votre réponse en ayant quelques espoirs pour la suite.

Metzler Ruth, Bundesrätin: Seit der Einreichung dieser Interpellation betreffend die politische Integration von Ausländern und Ausländerinnen sind ja einige Fragen bereits geklärt worden. Frau Brunner hat sich von der Antwort teilweise befriedigt erklärt, insbesondere z. B. damit, dass das Vizepräsidium Eidgenössischen Ausländerkommission (EKA) von einem Ausländer oder einer Ausländerin besetzt werden soll. Das haben wir in der Verordnung vorgesehen. Der Entwurf der Verordnung entspricht eigentlich einer teilweisen Antwort auf die aufgeworfenen Fragen.

Ein offener Punkt sind immer noch die Finanzen; diese haben Sie jetzt nicht mehr angesprochen. Es sind gemäss Finanzplanung 5 Millionen Franken für das nächste Jahr und jeweils 2,5 Millionen Franken zusätzlich für die kommenden Jahre eingestellt. Wir prüfen aber zurzeit – ich will da aber nichts vorwegnehmen –, ob der Betrag von 5 Millionen Franken bereits für das nächste Jahr erhöht werden könnte. Aber dazu kann ich im Moment nicht mehr sagen.

Für den Bundesrat ist klar, dass in der EKA alle hauptsächlich betroffenen Kreise, insbesondere natürlich die Ausländerinnen und Ausländer, vertreten sein sollen. Die neue Präsidentin der EKA, Frau alt Ständerätin Rosemarie Simmen, hat auch mit den nicht mehr vertretenen Organisationen Kontakt aufgenommen, um die zukünftige Zusammenarbeit und die Möglichkeit einer erneuten Beteiligung zu besprechen.

Angesichts der gesellschaftlichen Bedeutung der Integration und der wichtigen neuen Aufgaben der EKA sind wir zuversichtlich, dass die heute nicht mehr vertretenen Organisationen ihre Mitarbeit im Interesse aller Betroffenen wieder aufnehmen werden.

Ich habe bereits mehrmals festgehalten, dass die Integration der Ausländerinnen und Ausländer ein zweiseitiger Prozess ist und die Ausländerinnen und Ausländer auch ihren Beitrag dazu leisten müssen.

Ich verhele Ihnen nicht, dass mir die zahlreichen Rücktritte anlässlich des Bundesratsentscheides zur Ansiedlung des Sekretariates im Bundesamt für Ausländerfragen als eine Überreaktion erscheinen, auch im Wissen darum, dass genau das in den vergangenen Jahren von bestimmten Kreisen nicht gewollt wurde. Aber das kann ja nicht bedeuten, dass der Bundesrat letztlich in seinem Entscheid nicht doch frei ist. Ich denke, dass nun die Betroffenen auch einen Schritt machen müssen, damit im Sinne der Sache – es geht nämlich um die Integration der Ausländerinnen und Ausländer – weiter gearbeitet werden kann. Hier bitte ich Sie, Frau Brunner, auch Ihren Einfluss geltend zu machen, damit wir zu einer guten Zusammenarbeit finden, insbesondere zu einer guten Zusammenarbeit unter dem neuen Präsidium der EKA.

Die neue Führung der EKA ist dazu bereit und bietet auch Gewähr für eine unabhängige Kommissionsarbeit. Auch wenn das Sekretariat administrativ dem Bundesamt für Ausländerfragen angegliedert ist: Das Sekretariat bleibt unabhängig, der Sekretär oder die Sekretärin wird der Präsidentin unterstellt und die Kommission bleibt unabhängig. An der ganzen Diskussion hat mich gestört, dass von gewisser

Seite glaubhaft gemacht werden wollte, dass nun die Kommission nicht mehr unabhängig sei, dass die Kommission ins Bundesamt für Ausländerfragen integriert werde. Das ist nicht so: Die EKA ist und bleibt unabhängig. Das ist das Ziel, und das sagen wir ja auch in der Integrationsverordnung. Die EKA erhält sogar neue Aufgaben im Vergleich zur bisherigen Tätigkeit. Deshalb bin ich überzeugt, dass wir hier wieder zu einer Zusammenarbeit finden können, wenn alle Beteiligten dies im Sinne der Sache auch wollen.

Es ist falsch, wenn gesagt wird, das Bundesamt für Ausländerfragen sei ein Polizeiamt oder eine Fremdenpolizei. Wir haben sehr viele andere Aufgaben im Bundesamt für Ausländerfragen – Visa, Aufenthaltsbewilligungen, Arbeitsbewilligungen, Stagiairebewilligungen. Dazu gehört auch die Einbürgerung, die ja eigentlich den letzten Schritt einer guten Integration darstellt, und auch die internationale Zusammenarbeit ist in diesem Bundesamt angesiedelt.

Dass diese Kommission bzw. das Sekretariat direkt mir unterstellt wird, lehne ich ab. Ich halte an meinem Entscheid fest, dass das Sekretariat administrativ im Bundesamt für Ausländerfragen eingegliedert wird, weil dort die rechtliche Integrationsarbeit geleistet wird. Genau das will ich nutzen. Deshalb sehe ich – mit Ausnahme der psychologischen Vorbehalte, die ja in den letzten Monaten immer wieder angeführt worden sind – organisatorisch und arbeitsmäßig keinen Grund, dieses Sekretariat in meinem Generalsekretariat anzusiedeln. Der Entscheid, das Sekretariat administrativ im Bundesamt für Ausländerfragen anzugliedern, ist definitiv.

00.3040

Empfehlung Berger Michèle. Integration ausländischer ETH-Ingenieure Recommandation Berger Michèle. Intégration des chercheurs formés par les EPF

Einreichungsdatum 08.03.00

Date de dépôt 08.03.00

Ständerat/Conseil des Etats 06.06.00

Berger Michèle (R, NE): Chaque année, quelque 2000 étudiants étrangers diplômés des universités et des écoles polytechniques fédérales sont obligés de quitter le territoire. Ils sont interdits de travail malgré les demandes de l'économie en personnel qualifié. Ils représentent une perte de savoir pour l'ensemble du pays. Leur départ de la Suisse n'est pas une simple obligation, elle est une condition pour que les étrangers puissent venir étudier en Suisse.

Si on admet qu'un étudiant coûte 70 000 francs par année, il en résulte que la formation d'une seule personne coûte environ 300 000 francs pour un temps d'étude moyen de quatre ans et demi. En 1998, selon l'Office fédéral de la statistique, 1200 étrangers ont obtenu une licence ou un diplôme EPF, et environ 890 étrangers ont défendu avec succès leur thèse de doctorat. Au niveau financier, la perte est de l'ordre de 60 millions de francs, somme perdue totalement pour le pays. La perte est non seulement financière, elle l'est également au niveau humain lorsqu'il s'agit de personnes bien intégrées.

Cette situation nous semble devoir être réglée au plus vite, d'autant plus que de nombreux Suisses quittent aussi le pays pour aller dans des pays très attractifs pour de jeunes scientifiques. Nous connaissons déjà la fuite des cerveaux de l'après-guerre, qui s'est d'ailleurs accrue avec la conquête spatiale. Ce phénomène inquiétant, auquel s'ajoutent aujourd'hui les facilités d'accès avec la carte de séjour, la «green card», pour les doctorants qui souhaitent rester aux



Etats-Unis au terme de leur séjour académique, et l'augmentation des visas accordés aux chercheurs, doivent nous faire agir immédiatement.

Nous ne devons pas oublier non plus que nous prônons la mobilité de nos étudiants, notamment pour les plus doués d'entre eux, en leur facilitant un cursus à l'étranger et que, par ce biais, des talents de moins de 25 ans pourraient, avec les facilités qui leur sont accordées, rester aux Etats-Unis, en Allemagne ou au Québec. Il est bon de rappeler qu'en proportion, la Suisse est le pays européen qui envoie le plus d'étudiants aux Etats-Unis. Selon les statistiques américaines, ils étaient 1867 jeunes Suisses à occuper les bancs des institutions américaines en 1998/1999.

Bien que nous sachions qu'il manque encore du personnel qualifié, malgré la priorité que nous mettons à orienter les étudiants, dans les HES ou les Hautes écoles, à se tourner vers la technologie, il ne suffit pas de constater avec effacement que la fuite des cerveaux s'amplifie. Au lieu d'une situation de constat, il faut réagir, et vite, en offrant, nous aussi, la possibilité aux doctorants et aux chercheurs étrangers de rester chez nous, pour autant que la Confédération a fortement investi dans leur formation. Mais il faudra, encore et surtout, offrir des conditions de travail plus informelles, mettre en place des facilités pour la création de start-up, afin d'offrir un cadre suffisamment attrayant pour convaincre nos talents expatriés de revenir.

Aujourd'hui, la Suisse est mise sous pression. Il est urgent d'agir et d'accueillir très vite les jeunes chercheurs étrangers formés chaque année dans nos écoles polytechniques fédérales, nos universités, et également ceux des centres de recherche privés qui souhaitent rester en Suisse.

Nous remercions donc le Conseil fédéral d'accepter notre recommandation, et nous espérons que nos collègues du Conseil des Etats y seront également sensibles et l'accepteront.

Metzler Ruth, Bundesrätin: Was bringt die Annahme dieser Empfehlung? Sie bringt eigentlich nichts grundlegend Neues, sondern sie bringt eine grösitere Klarheit. Mit Weisungen an die Kantone können einheitlichere Regelungen geschaffen werden, insbesondere für Drittäusländer, das heisst für Ausländerinnen und Ausländer aus Nicht-EU-Staaten. Das ist das Ergebnis der Annahme dieser Empfehlung.

Überwiesen – Transmis

00.3077

Interpellation Berger Michèle. Einbürgerung durch das Volk. Scheinbar demokratisches Verfahren

Interpellation Berger Michèle. Naturalisations par le peuple. Apparence d'un acte démocratique

Einreichungsdatum 20.03.00

Date de dépôt 20.03.00

Ständerat/Conseil des Etats 06.06.00

La présidente (Saudan Françoise, vice-présidente): Je vous passe la parole afin que vous puissiez nous dire si vous êtes satisfaite ou non ou si vous désirez la discussion.

Berger Michèle (R, NE): Je demande un petit débat parce que je suis, en principe, satisfaite de la réponse, sauf pour la question 2.

La présidente (Saudan Françoise, vice-présidente): L'auteur de l'interpellation demande la discussion. – La discussion est accordée.

Berger Michèle (R, NE): Les récents événements qui ont eu pour cadre la commune lucernoise d'Emmen et celle de Pratteln, dans le demi-canton de Bâle-Campagne, ont montré qu'une bonne partie des Suisses sont capables d'indignation devant l'injustice. A Pratteln, un tribunal a jugé arbitraire le refus de naturaliser des personnes répondant aux critères de la loi fédérale et manifestement intégrées. A Emmen, c'est par une votation populaire communale que des étrangers bien intégrés se sont vu refuser la naturalisation directement par les citoyens. A notre avis, la votation, pour de telles décisions, est incompatible avec un examen objectif du degré d'intégration d'un demandeur de naturalisation, et pour preuve, seuls 8 Italiens sur 56 candidats à la naturalisation ont droit à un passeport suisse. C'est donc bien la deuxième vague d'immigration en provenance des Balkans et d'Europe centrale qui est visée. Il est donc impossible de croire au hasard.

A notre avis, soumettre une telle décision à l'humeur du citoyen est une démarche arbitraire. Ces décisions racistes ne doivent pas être rendues légitimes par une majorité populaire. Cette décision de naturalisation doit, à notre avis, appartenir aux institutions politiques, et nous sommes satisfaite de voir que le Conseil fédéral met tout en oeuvre pour interdire une pratique pseudo-démocratique.

Nous pensons que le vote d'Emmen, cependant, viole l'article 8 alinéa 2 de la Constitution fédérale qui interdit toute discrimination sur la provenance et la langue. La réponse du Conseil fédéral à ce sujet prend acte de la décision du Tribunal fédéral qui, personnellement, nous choque. Nous ne sommes pas la seule à être choquée par la décision du Tribunal fédéral, nous savons que M. René Rhinow, ancien conseiller aux Etats, l'a également dit. Il s'est exprimé par la presse.

C'est à ce sujet que nous ne sommes pas d'accord ou en tout cas, plus ou moins satisfaite de la réponse du Conseil fédéral.

Marty Dick (R, TI): Je sais gré à Mme Berger de soulever ce problème et je dois dire que je partage son accueil tiède de la réponse du Conseil fédéral, réponse qui me paraît par trop concise et peut-être même incomplète, sinon incorrecte. Je crois que l'on oublie souvent, dans ce débat et dans d'autres, que la démocratie n'est pas le seul bien suprême. En d'autres termes, j'aimerais dire et rappeler qu'on ne peut pas violer certaines valeurs au nom de la démocratie. Un vote, si démocratique soit-il, ne peut pas piétiner les droits fondamentaux du citoyen. Je pense que ces votations ne sont pas seulement contraires à notre constitution – on n'a cependant pas d'examen de la constitutionnalité –, mais qu'elles pourraient bien être contraires à la Convention européenne des droits de l'homme. Je crois qu'il serait intéressant, et même inquiétant pour notre pays, si le problème devait être porté devant l'instance de Strasbourg.

J'ai participé ces dernières semaines à différentes séances du Conseil de l'Europe et je dois vous dire que partout, on m'a interpellé sur ces votations qui se passent en Suisse. Je dois dire que j'étais très mal à l'aise. Donc, je souhaite qu'une réponse rapide à ce problème intervienne, et je sais que cette occasion une fois encore pour souligner le fait – on le dira peut-être dans le débat qu'on aura aussi sur l'Autriche, car je crois qu'il y a une interpellation à l'ordre du jour – qu'il ne suffit pas d'être démocrate; encore faut-il respecter des valeurs qui sont placées sur un pied d'égalité avec la démocratie, c'est-à-dire le respect des droits de l'homme. Et à Emmen, on a certainement violé les droits de l'homme en considérant qu'un étranger, parce qu'il est Serbe ou Croate, avait moins de valeur qu'un Italien. Et ça, c'est inacceptable.

Reimann Maximilian (V, AG): Ich habe eine Frage an Frau Berger. Wenn ich Sie richtig verstehe, kritisieren Sie

